

AGENCIA MONETARIA DA
AFRICA DO OESTE

WEST AFRICAN
MONETARY AGENCY



AGENCE MONETAIRE DE
L'AFRIQUE DE L'OUEST

Version française

Termes de Référence (TDR) - Recrutement d'un bureau d'études

**Intégration de l'aspect genre dans les politiques et réglementations
des services financiers numériques au sein de la CEDEAO**

Termes de Référence (TDR) – Recrutement d’un bureau d’études

Programme :	Intégration de l’aspect genre dans les politiques et réglementations des services financiers numériques au sein de la CEDEAO
Organisation :	Agence Monétaire de l’Afrique de l’Ouest/Banque Africaine de Développement
Lieu de travail :	Sierra Leone (avec des opérations dans les états de la CEDEAO)
Durée :	2 ans (jours de travail non consécutifs)
Régions couvertes :	Les Etats de la CEDEAO
Profil de l’expert :	Bureau d’études
Compétences requises :	Genre, études et politique/réglementation
Date de démarrage prévue :	Dès que possible

1. TERMES DE RÉFÉRENCE (TDR)

I. À propos de l’AMAO

L’Agence Monétaire de l’Afrique de l’Ouest (AMAO) est une agence autonome et spécialisée de la Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO). L’Agence travaille en étroite collaboration avec la Commission de la CEDEAO dans le cadre de l’intégration des activités économiques des États membres, notamment dans les domaines du commerce, du transport et des questions monétaires et financières. L’AMAO a été créée en 1996 suite à la transformation de la Chambre de Compensation de l’Afrique de l’Ouest (CCAO). L’Agence a été chargée du suivi, de la coordination et de la mise en œuvre du Programme de Coopération Monétaire de la CEDEAO (PCMC), ayant pour objectif ultime la création de la monnaie unique de la CEDEAO. L’AMAO est sous la tutelle du Comité des Gouverneurs des Banques Centrales des Etats membres de la CEDEAO, qui a la responsabilité de faire des recommandations à la Conférence des chefs d’État sur le processus d’intégration monétaire et économique des États membres de la CEDEAO. Le Comité des Gouverneurs de l’AMAO est également chargé de définir les modalités et procédures relatives aux opérations des systèmes de paiement et de règlement.

II. À propos du Projet

L’AMAO travaille actuellement sur le cadre des systèmes de paiement et de règlement de la CEDEAO, qui seront mis en place par les états membres de la CEDEAO. Pour ce faire, l’Agence entend cette opportunité pour de faire une analyse de la dimension genre et de soutenir son intégration dans le cadre en question. Elle entend également faire une cartographie du paysage réglementaire des paiements financiers numériques dans la région de la CEDEAO et d’utiliser les informations recueillies pour élaborer des politiques et des réglementations sensibles au genre qui auront un impact sur les stratégies et les interventions régionales d’inclusion financière numérique pour les femmes. Pour ce faire, l’AMAO a choisi l’activité régionale en cours sur le cadre des systèmes de paiement et de règlement comme point de départ stratégique du projet, qui permettra d’identifier les interventions stratégiques sensibles au genre dans les domaines suivants : i) stratégie d’inclusion financière ; ii) stratégie d’analyse des données ventilées par sexe ; iii) services de

paiement numérique tels que les microcrédits ; iv) identité numérique ; et v) infrastructure de paiement numérique.

Dans le cadre de l'exécution de ce projet, l'AMAO travaillera sous la tutelle du Comité des gouverneurs. Une fois les politiques et les règlements révisés, ils seront transmis au Comité des gouverneurs pour examen. Cette étape sera suivie d'un plaidoyer en faveur de l'adoption dans toute la région de la CEDEAO.

III. Impact potentiel du projet dans la promotion d'Égalité de genre et du renforcement de capacité de femmes

L'Afrique de l'Ouest présente l'une des plus grandes disparités entre les sexes sur le continent. La région affiche un Indice de Développement du Genre légèrement inférieur (0,825) à la moyenne africaine (0,871). En Afrique de l'Ouest, l'inégalité entre les sexes est largement due à l'inégalité des chances en matière d'éducation et de santé, plutôt qu'à la répartition des revenus au sein de la population. En effet, les statistiques montrent que 64,2% des femmes vivent en dessous du seuil de pauvreté, contre 63,8% de la population totale. Dans le domaine de l'éducation, des défis considérables subsistent, avec des disparités entre les sexes qui se creusent à chaque cycle du système éducatif (y compris l'éducation financière). L'accès inégal à l'éducation limite les opportunités des femmes dans le segment de l'emploi qualifié, bien que les femmes soient fortement intégrées dans le secteur du commerce informel, où elles représentent plus de 70% des personnes en situation d'emploi précaire, avec un accès limité ou nul aux services financiers numériques. S'agissant du commerce intra-régional, les femmes travaillant dans le secteur du commerce transfrontalier informel (WICBT) représentent 60% des commerçants et elles sont confrontées à de nombreux défis, notamment un ensemble de barrières non tarifaires, la violence basée sur le genre, le harcèlement au niveau des frontières et le manque de compétences entrepreneuriales. Par le biais de ce projet, l'AMAO entend mettre en lumière les défis qui entravent l'intégration de la dimension genre dans les politiques et réglementations relatives aux services financiers: un processus visant à impliquer systématiquement les femmes professionnelles dans la conception des politiques et réglementations relatives aux services financiers transfrontaliers ; élaborer des indicateurs pour mesurer l'intégration de la dimension genre et promouvoir l'utilisation de données ventilées par sexe pour favoriser l'inclusion financière des hommes et des femmes.

IV. Principal objectif du projet

L'objectif de ce projet est de concevoir des normes de réglementation des services financiers numériques sensibles au genre dans la région de la CEDEAO et de renforcer les capacités des banquiers centraux en vue de faciliter l'adoption de cadres réglementaires financiers numériques sensibles au genre aux niveaux national et régional.

V. Étendue des travaux et résultats attendus

Les activités spécifiques du projet et leurs objectifs respectifs se déclinent comme suit :

- i. Cartographie du paysage de réglementation des services financiers numériques dans la région de la CEDEAO (les pays francophones), y compris l'examen documentaire des réglementations financières numériques et des programmes d'inclusion financière dans chacun des États membres des pays francophones;
- ii. Entreprendre une enquête de base et une évaluation des besoins par rapport aux écarts répertoriés dans les réglementations nationales en vigueur, notamment en termes de niveau de disparité entre les sexes et de différences spatiales ;
- iii. Concevoir et lancer un programme visant à fournir des informations financières numériques ou un référentiel de données dans la région de la CEDEAO, y compris la création d'une base de données régionale désagrégée des IFN ;
- iv. Travailler avec d'autres organisations de la CEDEAO et les agences nationales de réglementation pour l'élaboration de normes et d'un cadre de promotion et de réglementation des IFN aux niveaux national et régional ;
- v. Initier un programme de renforcement des capacités pour les régulateurs du système financier dans les États membres, notamment par le biais de réunions des parties prenantes, des échanges de vue, des discussions de groupe et du plaidoyer ;
- vi. Développer un indice financier numérique spécifique à la région et sensible au genre et des points de référence pour suivre les progrès, et mettre en place un cadre de suivi et d'évaluation aux niveaux national et régional. Des plateformes de partage des connaissances seront également développées ;
- vii. Se conformer au plan détaillé du projet élaboré par l'AMAO.

Le bureau d'études devra entreprendre les tâches suivantes :

- i. Fournir un appui technique dans :
 - a. L'élaboration des Termes de référence pour l'analyse des écarts, la conception des outils et l'évaluation des besoins, et l'affinement du cadre détaillé du projet. Cet exercice devra intégrer la dimension genre et des indicateurs de genre ;
 - b. La conception d'une approche et d'une méthodologie d'échantillonnage pour les parties prenantes proposées dans la partie francophone de la CEDEAO. Cet échantillonnage devrait tenir compte de l'inclusion du genre et des acteurs et utilisateurs critiques de SFN au niveau macro et micro;
 - c. L'exécution du travail sur le terrain et les entretiens avec les parties prenantes, les discussions de groupe et l'examen documentaire des politiques et réglementations en matière de SFN. Le Consultant devra travailler en étroite collaboration avec l'équipe francophone de l'AMAO ;
 - d. L'analyser les données et identification des principaux défis et lacunes relatifs à l'intégration du genre dans les politiques et stratégies sectorielles des SFN ;
 - e. La formulation et l'examen des recommandations à l'AMAO en vue de l'intégration de la dimension genre dans les politiques et réglementations des SFN existants ;
 - f. La révision des politiques et des réglementations des SFN, sur la base des résultats du travail réalisé avec les parties prenantes et des sessions de débriefing avec l'équipe de l'AMAO.

- ii. Concevoir le cadre et soutenir sa mise en œuvre pour :
 - a. Faire l’inventaire des bases de données existants sur les services financiers numériques et l’inclusion financière dans les États membres de la CEDEAO ;
 - b. Sensibiliser les principales parties prenantes sur les politiques et réglementations existantes en matière de services financiers numériques et sur les raisons pour lesquelles l’analyse des écarts entre les sexes est essentielle, à travers notamment l’organisation de réunions avec les parties prenantes, le plaidoyer et la création de la demande (le plaidoyer et la création de la demande seront alignés sur les processus établis de l’AMAO) ;
 - c. Elaborer des indicateurs pour l’évaluation et assurer l’application de ces indicateurs dans l’évaluation et la rédaction du rapport ; et
 - d. Soutenir la création d’une plateforme pour la diffusion des indicateurs et un meilleur partage des connaissances sur les SFN.
- iii. Assurer la révision par les pairs de tous les rapports avant leur soumission à la BAD.

Les **livrables attendus** du bureau comprennent:

Livrable	Délai (jours à partir du début de la consultance) jours ouvrables
Rapport de démarrage	10
Rapport sur les données de terrain (qualitatif et quantitatif sur l'analyse des écarts entre les sexes)	30
Révision des projets de politiques et réglementations des SFN	25
Rapport sur la mise en œuvre et l'évaluation des politiques	15
Cadre de durabilité et de développement de la base de données	20

VI. Critères et processus de sélection

Un bureau de conseil est éligible s'il répond aux critères suivants :

- Être légalement constitué ou incorporé dans un pays membre de la Banque africaine de développement (BAD), ou État participant à la Facilité pour l’inclusion financière numérique en Afrique (ADFI).
- Être un ressortissant d'un pays membre de la BAD ou un Etat participant d'une ADFI, tel que déterminé par la loi de son lieu d'incorporation.
- Avoir son siège social dans un pays membre de la BAD ou État participant de l'ADFI.
- Un bureau d'études doit justifier d'un minimum de trois ans d'existence et être composé d'au moins trois employés professionnels permanents ayant des diplômes universitaires appropriés (Master ou Doctorat) et faisant preuve d'une expérience professionnelle dans un domaine pertinent tel que le genre, la politique et la réglementation, les services financiers numériques et l'anthropologie ou toute autre recherche en sciences sociales. L'équipe à affecter au projet doit être bilingue (français et anglais), doit avoir au moins cinq (5) ans d'expérience de travail sur des engagements similaires dans la région de la CEDEAO, et

démontrer une expérience dans la conception de politiques et de réglementations DFS tenant compte du genre. Les membres de l'équipe doivent satisfaire aux critères de nationalité d'éligibilité.

Une équipe d'évaluation de l'AMAO évaluera et notera toutes les candidatures sur la base des considérations et pondérations ci-après :

Critère de sélection	Pondération
Diplômes universitaires et professionnelles de l'équipe	20%
Expérience dans le domaine concerné	25%
Travaux antérieurs en matière de recherche et d'élaboration de cadre politique et réglementaire	25%
Réseau et connaissance avec le groupe cible des SFN et les parties prenantes au sein de la CEDEAO	15%
Visibilité dans les états de la région	15%

VII. Expertise et qualifications de membres de l'équipe

Profil sollicité (*)	Nombre minimum de professionnels clés	Minimum d'année d'expérience professionnelle
Spécialiste de banque et de Service Financiers numériques	1	Cinq (5)
Economist/Spécialiste en politique et de règlement	1	Cinq (5)
Expert en Genre	1	Cinq (5)

(*) Le tableau ci-dessus est provisoire et peut être négocié avec le bureau d'études.

VIII. Dispositions institutionnelles

Le Consultant travaillera sous la direction et la facilitation du Gestionnaire de programme de l'AMAO pendant la période de consultance. Une réunion d'information sera organisée avec le personnel de l'AMAO au début et à la fin de la mission. Le Consultant rendra compte au Directeur Général et au Gestionnaire de projet de l'AMAO pour chacun des produits livrables.

IX. Rémunération

La rémunération devrait être fonction des livrables précisés dans la section V ci-dessus. Merci de noter que tous les frais nécessaires à la réalisation de la mission seront pris en charge par le cabinet et devront être inclus dans l'offre financière sous la forme d'une somme forfaitaire comprenant : (i) Honoraires ; (ii) autres dépenses.

X. Lieu d'Affectation

Freetown – Sierra Leone, avec présence à travers la CEDEAO

Les cabinets intéressés sont invités à envoyer leur candidature par courrier électronique à l'adresse suivante:
wamao@amao-wama.org ou wamao_research@amao-wama.org